



## Le mot du Maire



**Quand est-ce** qu'on recevra le GIRO.COM ? Pourquoi n'ai-je pas reçu le GIRO.COM ? Que devient le GIRO.COM ? ... Les très nombreuses réactions à la non-parution temporaire de notre revue municipale m'ont interpellé et, il faut bien le dire, rassuré quant à son utilité.

**Mais**, à l'aube d'une nouvelle mandature, je dois avant tout remercier les citoyens qui ont apporté leur confiance à la nouvelle équipe présentée à leurs suffrages : une équipe solide et dévouée qui consacrera toute son énergie à poursuivre l'action de redynamisation de notre cité, engagée il y a 6 ans. A poursuivre certes, mais de manière un peu différente, avec certainement un peu plus de temps et de moyens consacrés à la vie quotidienne et une réduction du rythme des travaux de grande ampleur, l'ossature du nouveau centre-ville ayant été largement établie. Nous en reparlerons certainement dans un proche avenir.

**Je reviens à présent** au GIRO.COM et à l'information municipale pour observer que, c'est quand on perd quelque chose qu'on réalise vraiment son utilité. Lancée en avril 2001 dans un format minimaliste (4 pages ronéotypées en noir et blanc sur papier jaune), la formule a perduré et s'est enrichie au fil des ans tout en conservant son format « 4 pages », donnant la priorité à l'actualité municipale. Puis la couleur est arrivée et les textes ont progressivement fait place aux images : plus de récréations et moins d'explications ! Malheureusement, à constater la part importante de nos concitoyens qui a exprimé un certain mécontentement lors des dernières élections, on peut légitimement se demander si l'action municipale, pourtant conduite avec une quasi-unanimité permanente du Conseil et de nombreuses félicitations extérieures, a été suffisamment expliquée et donc comprise. En effet, à contrario de la pensée et des envies qui vagabondent aisément, l'action nécessite du temps et implique des choix souvent complexes qui, s'ils ne sont pas bien expliqués, ont peu de chances d'être bien compris.

**Les prochains numéros** de GIRO.COM s'attacheront donc à mieux expliquer l'action municipale, un besoin qui a été sous-estimé au cours des années précédentes, au prétexte que la lecture était considérée comme rébarbative et qu'il semblait préférable de donner une part plus importante aux illustrations. Alors engageons-nous dans l'effort : effort de la municipalité pour expliquer son action, effort du citoyen pour s'informer et comprendre l'ordre des choses. Je vous souhaite donc une lecture instructive, de ce nouveau numéro de GIRO.COM, essentiellement consacré à la nouvelle organisation du fonctionnement municipal.

Christian CODDET

## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

En parallèle avec le renouvellement des Conseils Municipaux, nous avons aussi procédé en mars dernier, même si cet enjeu est largement passé inaperçu, à l'élection des conseillers communautaires.

Pour notre commune, ont été élus au Conseil Communautaire des Vosges du Sud : Christian CODDET, Liliane BROS-ZELLER, Jean-Louis SALORT, Patricia CLAVEY, Patrick PLAISANCE, Frédérique MOZER, Laurent PISCHOFF.

Le 14 avril dernier, le nouveau Conseil Communautaire a donc été installé et a procédé à l'élection de son président et de son bureau. Sans surprise, Jean-Luc ANDERHUEBER a été reconduit dans ses fonctions de président puis 7 vice-présidents ont été élus :

-1<sup>er</sup> VP : Christian CANAL, maire de Vescemont, qui aura la charge de l'urbanisme et de l'économie ;

-2<sup>ème</sup> VP : Jacky CHIPAUX, conseiller de Chaux, qui aura la charge de l'assainissement ;

-3<sup>ème</sup> VP : Liliane BROS-ZELLER, conseillère de Giromagny, qui aura la charge de la petite enfance ;

-4<sup>ème</sup> VP : Didier VALLVERDU, maire de Rougemont le Château, qui aura la charge des finances et des associations d'envergure communautaire ;

-5<sup>ème</sup> VP : Jean-Pierre BRINGARD, maire d'Anjoutey, qui aura la charge du tourisme et de la piscine ;

-6<sup>ème</sup> VP : Marina AERENS, conseillère de Grosagny, qui aura la charge du fonctionnement des écoles maternelles et primaires ;

-7<sup>ème</sup> VP : Gérard TRAVERS, maire de Lepuix, qui aura la charge de la politique environnementale.

Toutes ces délégations sont relatives aux compétences qui sont celles de la Communauté de Communes, compétences qui ont été déléguées par les communes dans le cadre de la loi NOTRe et qui, en principe, ne leur appartiennent plus. Pour tous les domaines mentionnés, n'hésitez donc pas à faire appel en priorité aux responsables désignés ci-dessus, qui vous réserveront le meilleur accueil.

Les autres décisions du Conseil sont à retrouver dans le bulletin Communautaire.

## Mai à Vélo



**Du 1<sup>er</sup> au 31 mai**, la ville participe à l'opération nationale « Mai à vélo ». Le challenge : comptabiliser 22 000 km pour le compte de Giromagny et faire mieux qu'en 2025 (18 699 km) Rejoindre la communauté sur l'application géovelo.

## Conseil Municipal : séance du 28 mars 2026

**La séance est ouverte** sous la présidence du Maire en exercice. Il déclare les membres du nouveau conseil municipal présents et absents installés dans leurs fonctions. Tous les membres du nouveau conseil sont présents sauf 2 qui sont représentés.

**Le Maire informe le conseil** municipal des démissions de Madame SARAH DAMOTTE et de Monsieur Michel DESDAMES reçues en mairie le 24 mars, transmises en préfecture le 25 mars. Il précise que les suivants de liste du groupe « Giromagny, le choix du bon sens » ont été contactés ; Madame Sophie DELAHAYE et Monsieur Lionnel FAIVRE n'ont pas souhaité siéger au conseil municipal et ont également démissionné de leur fonction de conseiller municipal. Madame Julie RAUSHER et Monsieur Emmanuel CLERC, suivants de liste, intègrent donc le conseil municipal. Madame Liliane Bros-Zeller est désignée secrétaire de la séance et le compte rendu de la séance du 5 mars est approuvé à l'unanimité.

### **Le Conseil procède ensuite à l'élection du maire.**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Christian CODDET, prend la présidence de l'assemblée.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre les conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie. Il invite donc le conseil municipal à procéder à l'élection du maire après avoir rappelé la procédure en vigueur.

En premier lieu le Conseil désigne deux assesseurs : Rolland PRENEZ et Jean-François PIGUET.

Seuls les conseillers présents prennent part au vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat est le suivant : 2 blancs, 3 nuls, 16 voix pour Christian CODDET.

**Christian CODDET est déclaré élu et il prend la présidence de la séance.**

Le Conseil commence par déterminer le nombre d'adjoints au maire : à l'unanimité ce nombre est fixé à 6. Puis il détermine le nombre de conseillers habilités à recevoir une délégation : à l'unanimité ce nombre est fixé à 8.

### **Le Conseil procède ensuite à l'élection des adjoints.**

Cette élection se déroule au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le bureau constitué pour l'élection du maire reprend son office et constate qu'une seule liste est déposée et soumise aux suffrages.

Après dépouillement sont déclarés élus à la majorité absolue : 1er adjoint : Jean-Louis SALORT - Vie Citoyenne, sécurité et forêts ; 2ème adjointe : Liliane BROS ZELLER - Enfance, écoles et action sociale ; 3ème adjoint : Patrick PLAISANCE - Culture, animation, vie associative; 4ème adjointe : Patricia VUILLAUMIE - Animation sociale ; 5ème adjoint : Alphonse MBOUKOU - Action économique ; 6ème adjointe : Patricia CLAVEY - Action sociale (CCAS).

**Le maire fait ensuite lecture** de la charte de l'élu local, conformément à l'article L2121-7 du CGCT, puis il propose au Conseil de fixer les délégations du conseil municipal au maire, telles que prévues par le Code général des collectivités territoriales, afin d'assurer une gestion plus efficace et plus réactive des affaires communales. Les domaines concernés sont strictement encadrés par la loi afin de garantir la sécurité juridique des décisions.

Le conseil municipal conserve un rôle de contrôle et peut à tout moment modifier ou retirer ces délégations. Le maire doit rendre compte régulièrement au Conseil des décisions prises dans ce cadre. Par 21 voix pour (2 abstentions) le Conseil accorde au maire l'ensemble des délégations prévues par la réglementation.

**Dernier point à l'ordre du jour** : Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante.

*NB : Le détail des textes auxquels il est fait référence dans ce compte rendu peut être consulté sur le site internet communal.*

## La vie communale en images



**Le 11 avril**, Gratifieria du CMA : toujours très attendue, cette manifestation avait pour objectif de réduire le gaspillage et de promouvoir le partage



**Le 22 et 22 avril**, la Baby Bourse organisée par l'Association Familiale du Canton de Giromagny, a connu un très beau succès, attirant de nombreux visiteurs

# Conseil Municipal : séance du 02 avril 2026

**Vingt-deux membres** sont présents et un est représenté pour cette deuxième séance de la mandature. En premier lieu le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 mars, puis il aborde les 25 points inscrits à l'ordre du jour dont la plus grande partie concerne les modalités de fonctionnement du Conseil : indemnités des élus, commissions consultatives, délégués dans les instances extérieures, ...

**En premier lieu** le Conseil fixe, à l'unanimité, les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans le cadre de la réglementation, soit 15,55% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints (639 €) et 4,25% pour les délégués (175 €).

## **Ensuite il procède aux désignations nécessaires :**

-Membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Titulaires : Thomas TRAVERS, Roland PRENEZ, Alphonse MBOUKOU ; Suppléants : Louis MARLINE, Patrick PLAISANCE, Jean-Louis SALORT.

-Nombre d'administrateurs du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) : 4 élus et 4 extérieurs.

-Membres élus du conseil d'administration du CCAS : Thomas TRAVERS, Patricia CLAVEY, Angely COLIN, Liliane BROS-ZELLER (*NB : Le maire est président de droit*).

-Mode de désignation des délégués syndicaux : accord à l'unanimité sur un scrutin public.

-Membres du Comité du Syndicat des eaux de Giromagny : Titulaires: Roland PRENEZ, Patricia CLAVEY ; Suppléant : Emmanuel CLERC.

-Membres du Comité du syndicat de construction du collège de Giromagny (COSEC) : Membres titulaires : Christian CODDET, Jean-François PIGUET.

-Membres du Comité de Territoire d'Energie 90 : Titulaires : Christian CODDET, Roland PRENEZ ; Suppléants : Patrick PLAISANCE, Alphonse MBOUKOU.

-Membres du Comité de la fourrière animale (SIFOU) : Titulaire : Aurelie PERRIN ; Suppléante : Magalie CHOQUET.

-Membres du Comité du syndicat Mixte du Parc Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) : Titulaire : Thomas TRAVERS ; Suppléant : Patrick PLAISANCE.

-Membres du conseil d'administration du collège de Giromagny : Titulaire : Liliane BROS-ZELLER ; suppléant : Jean-François PIGUET.

-Délégués auprès de l'association du Fort Dorsner : Titulaires : Alphonse MBOUKOU et Louis MARLINE ; Suppléants : Adèle PERRIN-GALLI et Jean-Louis SALORT.

-Délégués auprès de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Giromagny : Titulaires : Patrick PLAISANCE et Louis MARLINE ; Suppléantes : Patricia VUILLAUMIE et Julie RAUSHER.

-Délégués auprès de l'Institut Médico-Educatif Perdrizet : Titulaire : Elisabeth WILLEMAIN ; Suppléante : Patricia VUILLAUMIE.

-Délégués au Conseil d'Administration du Centre Socioculturel La Haute Savoureuse : Titulaire : Patrick PLAISANCE ; Suppléante : Angely COLIN.

-Délégués à l'association des Collectivités Locales Forestières (COFOR) : Titulaire : Jean-Louis SALORT ; Suppléant : Thomas TRAVERS.

-Délégués à l'agence d'urbanisme du territoire de Belfort (AUTB) : Titulaire : Christian CODDET ; Suppléant : Roland PRENEZ.

-Représentant chargé des questions de défense : Paul FREYBURGER.

-Représentant chargé des questions de prévention routière : Pierre ANTOINE.

-Représentant auprès de l'association « la Caponnière » : Louis MARLINE.

**Les 4 derniers points** de la séance sont consacrés aux questions budgétaires.

-En premier lieu, le compte financier unique (CFU) du budget général pour l'année 2025 est adopté. Ce compte fait ressortir des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 848 735.05 € et des recettes à hauteur de 2 387 589.61€, ce qui donne un résultat pour l'année de 538 854.56€ et un résultat de clôture de 981 041.02€ (avec le report des années antérieures). En investissement les dépenses s'établissent à 2 545 132.13 € et les recettes à 2 201 305.58€ ce qui donne un résultat pour l'année de -343 826.55 € et un résultat de clôture à -764 961.59 € (avec le report des années antérieures). Au total, le solde d'exécution au 31/12/2025 s'établit à + 216 079.43€.

-Les comptes 2025 ayant été approuvés, le Conseil procède à l'affectation des résultats soit 764 961,59 € au compte 1068 (apurement du déficit de la section d'investissement) et 216 079,43 € au compte 002, en report à nouveau de fonctionnement.

-Les mêmes opérations sont réalisées pour le budget de l'exploitation forestière : Tout d'abord le CFU 2025 est adopté qui présente des dépenses de fonctionnement de 84 505.99 € en regard de 105 221.60 € de recettes, soit un résultat pour l'année de 20 715,61 € et une situation de clôture à + 62 795,47 € avec le report des années antérieures ; Les dépenses d'investissement s'élèvent à 48 161,55 € et, les recettes étant nulles, le résultat de l'année s'établit à -48 161,55 €, de même que le solde de clôture, aucun report n'étant constaté. Au total, le solde d'exécution s'établit à +14 633,92 €.

-Les comptes 2025 de l'activité forestière ayant été approuvés, le Conseil procède à l'affectation des résultats soit 48 161,55 € au compte 1068 (apurement du déficit de la section d'investissement) et 14 633,92 € au compte 002, en report à nouveau de fonctionnement.

**Mercredis 6 et 20** : Collecte des ordures ménagères (à sortir la veille après 18h)  
**Judis 14 et 28** : Collecte des sacs de tri (à sortir la veille après 18h)



# Conseil Municipal : séance du 23 avril 2026

**Dix-neuf conseillers** étaient présents et quatre étaient représentés à la séance du 23 avril qui ne comptait qu'une douzaine de points à l'ordre du jour mais dont certains devaient être traités avant la fin du mois d'avril.

**Après l'approbation** du compte rendu de la séance du 2 avril et la présentation des décisions prises par le maire depuis la dernière séance du Conseil (signature d'actes, attribution de marchés, recrutement de personnels temporaires), la première délibération porte sur la création de la commission de délégation du service public (CDSP). A l'unanimité le Conseil décide que sa composition sera la même que celle de la commission d'appel d'offres (CAO), à savoir : Titulaires : Thomas TRAVERS, Roland PRENEZ, Alphonse MBOUKOU ; Suppléants : Louis MARLINE, Patrick PLAISANCE, Jean-Louis SALORT.

**Dans la foulée**, le Conseil propose 5 noms : 3 de la liste majoritaire (Roland PRENEZ, Angely COLIN, Paul FREYBURGER) et 2 appartenant à la seconde liste (Thomas TRAVERS, Laurent PISCHOFF) pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales (CCLE). Cette commission, établie par le préfet, a pour objet de s'assurer de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion.

**Sur proposition du maire**, le Conseil décide ensuite, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux de fiscalité pour l'année 2026. Ces taux restent donc fixés à 8,67% pour la taxe d'habitation (*concerne uniquement les résidences secondaires*) ; 28,7% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 21,02% pour les propriétés non-bâties.

**Le département** proposant à la ville de s'associer à un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, le Conseil émet un avis favorable à notre participation à ce groupement qui permettra, en principe, d'obtenir de meilleurs tarifs de la part des fournisseurs.

**Plusieurs délégués** devant encore être désignés dans diverses institutions, le Conseil propose à l'unanimité : Jean-François PIGUET délégué titulaire et Aurélie PERRIN déléguée suppléante auprès du Comité des Sports ; Frédérique MOZER déléguée auprès du Comité de la vie sociale de la résidence Saint-Joseph ; Aurélie PERRIN déléguée titulaire et Adèle PERRIN-GALLI déléguée suppléante auprès de l'association Giro Festif ; Jean-Louis SALORT correspondant incendie et secours ; Louis MARLINE référent pour la lutte contre l'Ambroisie.

**Le Conseil se penche ensuite** sur la constitution des commissions internes, dont le rôle est de préparer les décisions du Conseil, afin d'agir efficacement, en proximité avec les habitants. Une dizaine de commissions devraient être constituées, animées par les adjoints au maire et par certains délégués. Au cours de cette séance, 2 commissions sont constituées : La commission « Vie de la cité » qui sera animée par Patrick Plaisance et la commission « Vie économique » qui sera animée par Alphonse Mboukou. La première direction de travail pour la commission « Vie de la cité » sera de porter un programme annuel d'animation sur le thème des « quatre saisons de Giromagny » (*à découvrir prochainement*). Sa composition est la suivante : Vice-

Président : Patrick PLAISANCE ; Membres : Aurélie PERRIN, Adèle PERRIN-GALLI, Thomas TRAVERS, Patricia VUILLAUMIE. La commission « Vie économique » se donne pour ambition d'impliquer tous les acteurs de la ville : élus, commerçants, artisans, associations, habitants, Centre Socio-culturel, ... afin de faire de Giromagny une destination digitalisée et référencée en capitalisant sur le patrimoine et le dynamisme de l'artisanat local. Sa composition est la suivante : Vice-Président : Alphonse MBOUKOU ; Membres : Patricia VUILLAUMIE, Louis MARLINE, Jean-François PIGUET, Angely COLIN, Patricia CLAVEY. (*NB : les citoyens qui souhaitent participer au travail de ces commissions sont les bienvenus et peuvent s'adresser directement à leur responsable ou à l'accueil de la mairie*).

**Après une information générale** sur la situation des programmes d'investissement en cours d'achèvement, le maire propose au Conseil de décider du mode de gestion à retenir pour la future aire d'accueil de camping-cars dont les travaux, sur le site de la gare, devraient débuter prochainement. Il rappelle que, par délibérations du 5 février et du 5 mars 2026, le Conseil Municipal a décidé des premières actions devant conduire à la mise en service d'une aire d'accueil de camping-cars avant les grosses manifestations de l'été (Tour de France ; Montée historique du Ballon d'Alsace, fête du Ballon, ...) afin d'asseoir le positionnement de notre ville comme « porte d'entrée sud » du Grand Site National du Ballon d'Alsace. La ville étant devenue définitivement propriétaire des terrains le 7 avril 2026 et le marché de travaux ayant été signé, les prévisions actuelles laissent présager d'une mise en service possible vers la mi-juin 2026. Toutefois, compte tenu des réserves propres à la période électorale, une étape importante de la procédure a été mise en attente : il s'agit de la définition du mode de gestion de cette aire. Après débat, le Conseil décide, à la majorité de 22 voix (1 abstention), de retenir la formule d'une convention d'occupation du domaine public pour la gestion de la future aire d'accueil de camping-cars communale. La commission de délégation du service public sera chargée d'examiner les offres de service correspondantes.

**Dernier point de la séance**, la considération d'une participation de notre ville à une étude régionale sur l'écomobilité scolaire et l'intermodalité. Le maire indique que le collectif Vélo Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du plan régional Santé, envisage d'engager, au cours des années 2026-2027, un programme d'étude sur le thème de l'écomobilité scolaire sur 8 sites pilotes de la Région. Compte tenu de la visibilité acquise par notre ville en Région en matière de promotion de l'usage du vélo, nous avons été sollicités pour participer à cette étude. A notre échelle, cette étude permettrait, notamment, de définir les conditions adéquates pour assurer un meilleur usage du vélo dans la desserte du collège et de l'école primaire. A l'unanimité, le Conseil décide de dire que la ville de Giromagny s'engage à participer activement à cette étude et qu'elle participera aux frais à hauteur de 20% des dépenses engagées.